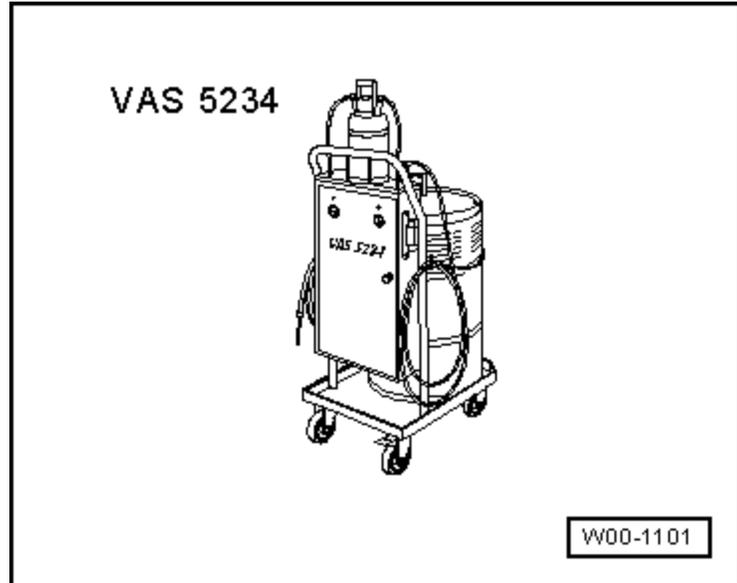


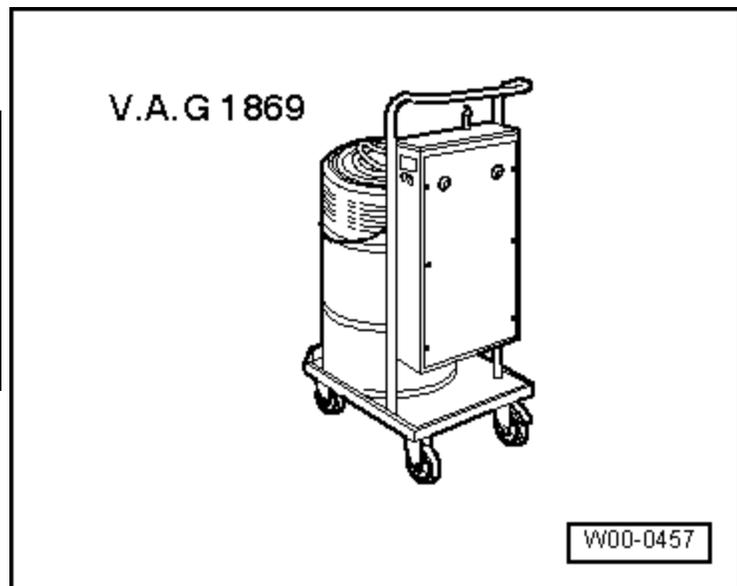
Système de freinage : purge avec l'appareil de remplissage et de purge des freins -VAS 5234- ou -V.A.G 1869-

outillage spécial, contrôleurs, appareils de mesure et auxiliaires nécessaires

- ◆ Appareil de remplissage et de purge des freins -VAS 5234-
- ◆ ou
- ◆ Appareil de remplissage et de purge des freins -V.A.G 1869-



- ◆ Jeu de rééquipement du dispositif d'aspiration de l'appareil de remplissage et de purge des freins -V.A.G 1869/4-



ATTENTION !

En cas de purge ou d'appoint de liquide de frein effectué à l'aide de l'appareil de remplissage et de purge des freins -VAS 5234- ou -V.A.G 1869-, il faut veiller à ne pas dépasser la pression de remplissage de 1 bar.

C'est pourquoi la pression du liquide de frein doit être ramenée à 1 bar sur l'appareil de remplissage et de purge des freins -VAS 5234- ou -V.A.G 1869-. ⇒ Notice d'utilisation - VAS 5234- ou -V.A.G 1869-



Nota

Particularité sur les véhicules avec EDS, EDS/ASR ou EDS/ASR/ESP : lorsqu'une chambre du réservoir de liquide de frein s'est entièrement vidée (par ex. en cas de défauts d'étanchéité du système de freinage), une purge préalable du système de freinage doit être effectuée.

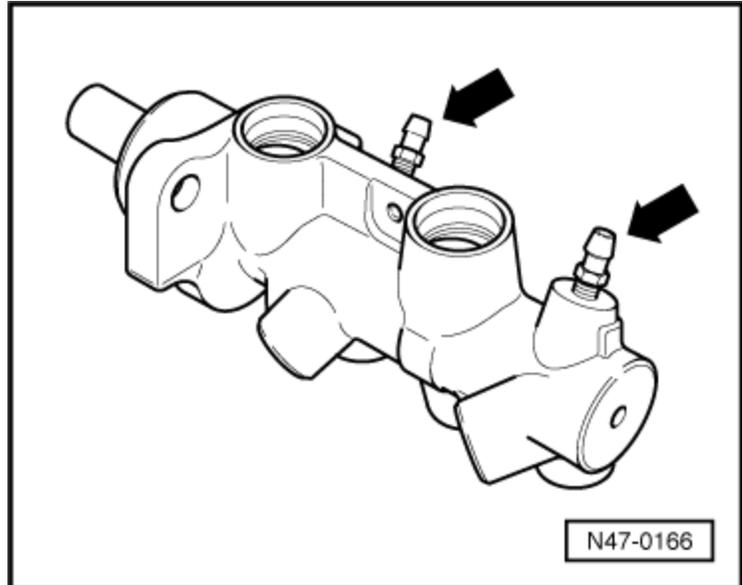
**Particularité sur les véhicules avec
ABS/EDS/ASR/ESP :**

Après la purge du système de freinage, il faut réaliser un réglage de base des transmetteurs (Mark 20) ou du transmetteur (Mark 60) de pression de freinage.

Brancher le -VAS 5051- et sélectionner la fonction → **chap.**.

**Particularité sur les véhicules avec
direction à droite :**

Si une chambre du réservoir de liquide de frein s'est entièrement vidée (p. ex. en cas de défaut d'étanchéité du système de freinage ou de remplacement de l'unité hydraulique), une purge du maître-cylindre doit être effectuée sur les vis de purge -flèches-.



Purge préalable :

- Raccorder l'appareil de remplissage et de purge des freins - VAS 5234- ou -V.A.G 1869-.

Ordre de la purge :

- 1 - Purger les étriers de frein avant gauche et avant droit en même temps.
 - 2 - Purger les étriers de frein arrière gauche et arrière droit en même temps.
- Laisser les vis de purge ouvertes avec les flexibles du flacon de purge montés jusqu'à ce que le liquide de frein s'écoule sans bulles.

Il faut ensuite purger de nouveau l'unité hydraulique avec le contrôleur -VAS 5051- via la fonction « Réglage de base ».

Initialiser le réglage de base (pour purger le système de freinage) :

Brancher le -VAS 5051- et sélectionner la fonction → **chap.**

- Purger ensuite le système de freinage.

Purge (normale) :

Suivre très exactement l'ordre des opérations pour la purge du système de freinage.

- Raccorder l'appareil de remplissage et de purge des freins - VAS 5234- ou -V.A.G 1869-.
- Ouvrir les vis de purge dans l'ordre prescrit et purger les étriers de frein.
 - 1 - Étrier de frein avant gauche
 - 2 - Étrier de frein avant droit
 - 3 - Cylindre récepteur/étrier de frein arrière gauche
 - 4 - Cylindre récepteur/étrier de frein arrière droit

Utiliser un flexible de purge approprié. Il doit être positionné fermement sur la vis de purge pour éviter que de l'air ne pénètre dans le système de freinage.

- Le flexible du flacon de purge étant branché, laisser la vis de purge d'un étrier de frein ouverte jusqu'à ce que le liquide de frein s'écoule sans faire de bulles.

Purge secondaire

La présence d'un second mécanicien est pour cela nécessaire :

- Actionner la pédale de frein en exerçant une grande force avec le pied et la maintenir.
- Ouvrir la vis de purge sur l'étrier de frein.
- Enfoncer la pédale de frein jusqu'en butée.
- La pédale étant enfoncée, fermer la vis de purge.
- Lâcher lentement la pédale de frein.

Ce processus de purge doit être effectué 5 fois par étrier de frein.

Ordre de la purge :

- 1 - Étrier de frein avant gauche
- 2 - Étrier de frein avant droit
- 3 - Cylindre récepteur/étrier de frein arrière gauche
- 4 - Cylindre récepteur/étrier de frein arrière droit

Il faut effectuer un parcours d'essai après la purge. Une régulation ABS au minimum doit avoir lieu pendant ce parcours !